

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude de la pétition concernant la modification des lois
régissant l'adoption au Québec

Procès-verbal de la séance de travail du 6 décembre 2012

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 463-20130314

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE TRAVAIL DU JEUDI 6 DÉCEMBRE 2012	1
--	---

1. PRÉSENTATION DE LA PÉTITION PAR SON INITIATRICE, M ^{ME} CAROLINE FORTIN, PRÉSIDENTE DU MOUVEMENT RETROUVAILLES.....	2
2. ÉCHANGES AVEC M ^{ME} FORTIN	2
3. DISCUSSION SUR LES SUITES À DONNER À LA PÉTITION.....	2

ANNEXES

- I. Procès-verbal de la séance de travail du 20 novembre 2012
- II. Pétition

Séance de travail du jeudi 6 décembre 2012

Objet : Entendre l'initiatrice de la pétition concernant la modification des lois régissant l'adoption au Québec

Membres présents :

M. Marsan (Robert-Baldwin), vice-président

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides)

M. Goyer (Deux-Montagnes)

M. Ouimet (Fabre)

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)

M. Therrien (Sanguinet)

Autres députées présentes :

M^{me} Roy (Arthabaska)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

M^{me} Émilie Simard, attachée politique, Recherche et Communications, Parti libéral du Québec

M^{me} Caroline Fortin, présidente, Mouvement Retrouvailles

M^{me} Réjane Genest, membre, Mouvement Retrouvailles

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 10, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance.

Il est convenu de permettre à M^{me} Roy (Arthabaska) et à M^{me} Vallée (Gatineau) de participer à la séance.

Il est convenu de permettre à M^{me} Simard d'assister à la séance.

1. Présentation de la pétition par son initiatrice, M^{me} Caroline Fortin, présidente du Mouvement retrouvailles

À la demande du président, M^{me} Fortin explique la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale (annexe II).

2. Échanges avec M^{me} Fortin

S'ensuit des échanges entre la Commission et M^{mes} Fortin et Genest.

À 14 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

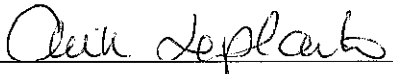
3. Discussion sur les suites à donner à la pétition

Après discussion, il est convenu que M^{me} la secrétaire rédige une lettre, qui sera signée par le président et le vice-président de la Commission, adressée au ministre de la Justice. Cette lettre indiquera que la Commission souhaite qu'un projet de loi soit présenté afin de donner suites à la suite de la consultation générale qui s'est tenue sur l'avant-projet modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale.

À 14 h 56, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante

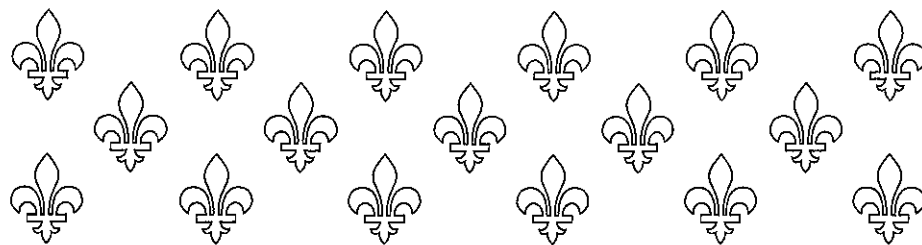

Luc Ferland

AL/mcm

Québec, le 6 décembre 2012

ANNEXE I

Procès-verbal de la séance de travail du 20 novembre 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 novembre 2012

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition concernant la modification des lois régissant l'adoption au Québec et qu'elle étudie le rapport quinquennal 2012 du Commissaire au lobbying

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 20 novembre 2012

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition concernant la modification des lois régissant l'adoption au Québec et qu'elle étudie le rapport quinquennal 2012 du Commissaire au lobbyisme

Membres présents :

M. Pagé (Labelle), président
M. Marsan (Robert-Baldwin), vice-président

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides)
M. Goyer (Deux-Montagnes)
M. Ouimet (Fabre)
M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)
M. Therrien (Sanguinet)

Autre députée présente :

M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Émilie Simard, attachée politique, Recherche et Communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 8 h 06, M. Pagé (Labelle) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance.

Il est convenu de permettre à M^{me} Vallée (Gatineau) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Simard d'assister à la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 26-20121101 concernant la modification des lois régissant l'adoption au Québec

M^{me} Vallée (Gatineau) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage.

M. Ouimet (Fabre) propose la motion suivante :

QUE la Commission des institutions, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition présentée par la députée d'Arthabaska concernant la modification des lois régissant l'adoption au Québec (26-20121101).

La motion est adoptée.

Il est convenu de confier l'organisation du mandat au comité directeur.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission étudie le rapport quinquennal 2012 du Commissaire au lobbyisme

M. Ouimet (Fabre) propose que la Commission étudie en priorité le rapport quinquennal 2012 du Commissaire du lobbyisme intitulé « Proposition de modification à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ».

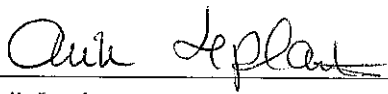
Après discussion, il est convenu que la Commission étudie en priorité ce mandat qui est conféré par l'article 68 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Il est aussi convenu de confier l'organisation du mandat au comité directeur.

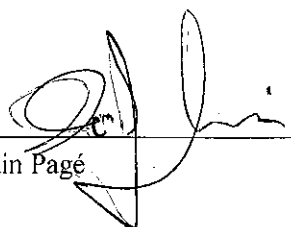
Il est également convenu que le comité directeur proposera aux membres de la Commission une liste de mandats, en ordre de priorité, à effectuer au cours de la présente législature.

À 8 h 44, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 10 heures, afin de poursuivre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Sylvain Pagé

AL/mcm

Québec, le 20 novembre 2012

ANNEXE II

Pétition



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 470 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le Rapport du groupe de travail sur le régime québécois de l'adoption, dirigé par Me Carmen Lavallée, déposé le 14 juin 2007, a mené au dépôt d'un avant-projet de loi intitulé « Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale », en novembre 2009, par la ministre de la Justice d'alors, Mme Kathleen Weil, ainsi qu'à des audiences publiques;

CONSIDÉRANT QUE, dès sa nomination, en août 2010, le nouveau ministre de la Justice, M. Jean-Marc Fournier, reprenait le dossier et devait déposer un projet de loi;

CONSIDÉRANT l'absence de véhicule administratif confirmant à une personne son statut d'adopté;

CONSIDÉRANT QUE les personnes confiées à l'adoption sont dans l'ignorance de leurs antécédents médicaux et que des milliers de personnes et leurs descendants ignorent leur bagage génétique;

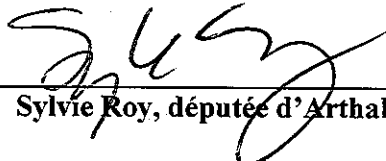
CONSIDÉRANT QUE la majorité des adoptions du passé ont été forcées par des pressions sociales, religieuses et familiales;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des commentaires entendus lors des audiences publiques concernant l'avant-projet de loi approuvaient la divulgation des informations nominatives contenues dans les dossiers d'adoption.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au gouvernement du Québec d'agir rapidement, en 2012, dans ce dossier et de faire en sorte que les personnes directement concernées par l'adoption, d'hier, d'aujourd'hui et de demain, soient traitées équitablement. Il est urgent de modifier les lois actuelles, afin de permettre la divulgation des informations nominatives contenues aux dossiers et de mettre en place un véhicule administratif confirmant à une personne son statut d'adopté, si tel est le cas.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Sylvie Roy, députée d'Arthabaska

30 octobre 2012

Date de signature de l'extrait